



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

UPE2A, accueil des élèves allophones : de premières mesures provisoires qui en appellent d'autres et qui doivent être pérennisées

En réponse à [la lettre ouverte](#) adressée par le SNUDI-FO 94 à Madame la Directrice Académique au sujet de l'accueil des enfants allophones et des enfants réfugiés d'Ukraine (lire ci-dessous), une audience a été accordée au syndicat ce lundi 4 avril à 17h à la DSDEN. Le SNUDI-FO 94 a contacté le SNUipp-FSU 94 pour proposer que cette audience soit commune afin de continuer à défendre ensemble les demandes de rétablissement des postes UPE2A supprimés et l'ouverture de postes supplémentaires indispensables. La délégation était constituée de collègues de 3 écoles accueillant des élèves allophones et des secrétaires départementaux du SNUDI-FO 94 et du SNUipp-FSU 94. Elle a été reçue par Madame la Secrétaire Générale de la DSDEN et Madame l'Inspectrice adjointe à Madame la Directrice Académique.

La délégation a rappelé **notre exigence de rétablissement immédiat de l'intégralité des 10 postes UPE2A supprimés à la rentrée, de leur rattachement aux écoles et de leur comptabilisation dans la décharge de direction.**

Madame la Secrétaire Générale a annoncé que **de premières mesures immédiates** venaient d'être validées par Madame l'Inspectrice d'Académie :

- 1/2 poste à Maisons-Alfort
- 1/2 poste à Nogent-sur-Marne
- 1/2 poste à Villejuif
- 1/2 poste à Vincennes

Ces quatre demi-postes supplémentaires permettront que **ces UPE2A, qui fonctionnaient depuis la rentrée à mi-temps, fonctionnent dorénavant à temps complet sur ces communes.** Les collègues nommés sur ces postes devraient être en fonction à compter du lundi 11 avril. La DSDEN est actuellement en train de solliciter des collègues volontaires.

La délégation est revenue sur **la situation totalement inacceptable de l'école élémentaire Jean Macé de Choisy-le-Roi** où 17 élèves sont inscrits dans l'UPE2A de l'école qui fonctionne à mi-temps et où 2 élèves allophones se retrouvent en classe banale, faute de places en UPE2A dans leur propre école. Elle a largement insisté sur la nécessité urgente de rétablir l'UPE2A à temps complet afin que les 19 élèves allophones de l'école bénéficient de l'UPE2A et des 9 heures minimums d'enseignement renforcé de la langue française que leur garantissent pourtant les textes réglementaires.

Les représentantes de Madame la Directrice Académique ont annoncé que la situation de cette école serait réexaminée demain, mardi 5 avril, avec l'IEN de la circonscription.

Concernant les mesures annoncées ce soir, qui sont insuffisantes au regard des besoins, la délégation n'a pu obtenir de réponse quant à leur pérennisation à la rentrée prochaine. Ce ne sont donc, actuellement, que des

moyens provisoires jusqu'à la fin de l'année scolaire. **La délégation a demandé que ces postes soient rouverts effectivement et incorporés dans le mouvement pour être pérennisés à la rentrée prochaine.**

Les représentantes de Madame la Directrice Académique ont aussi annoncé que des tablettes spécialement paramétrées seraient distribuées aux élèves ukrainiens, afin de leur permettre d'accéder aux programmes ukrainiens. A juste titre, la délégation a souligné que si ces tablettes peuvent constituer une aide, elles ne peuvent remplacer un enseignant d'UPE2A.

Le SNUDI-FO 94 se félicite de ces premières mesures qui doivent être transformées en postes définitifs. De nouvelles mesures d'urgence doivent être prises immédiatement, comme à Jean Macé Choisy ou à Villiers. Il renouvelle son exigence de rétablissement de l'ensemble des postes supprimés et du rattachement des postes UPE2A aux écoles et leur comptabilisation dans la décharge de direction.

Il invite les collègues à établir les faits sur les conditions de scolarisation des élèves allophones, à établir leurs revendications et à participer à la

**Réunion d'informations syndicales
consacrée à l'accueil des élèves allophones
et des réfugiés Ukrainiens,
à l'attention notamment,
des enseignants en UPE2A
et des collègues des écoles les accueillant
mercredi 13 avril à 9H
à la Maison des syndicats de Créteil**

Créteil le 4 avril 20h